Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260216-2026_32-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 février à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore Gely-Pernot, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Jean-Claude Pannetier, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Julien Lemarié, Laurent Juin, Pierre Lehérissé, Christophe Juin, Frédéric Menant, Mathias Canto, Mathieu Vergnaux.
Absents Excusés : Cécile Perrot.
Absents : Denis Tunier.

Nombre de Conseillers	En exercice 14	Présents 12	Votants 12
Date de convocation	09 février 2026		
Date d'Affichage	10 février 2026		
Secrétaire de Séance	Irène Cloteau		

Délibération n° **2026-32**
Nature de l'Acte **3.2 Aliénations**

CESSION PARCELLE COMMUNALE
Mme le Maire rappelle que le conseil municipal, en séance du 03 mars 2025, a décidé de céder la parcelle, cadastrée section ZC n°250 d'une superficie de 1715m2, appartenant au domaine privé de la commune au bénéfice d'AMENATYS au prix de 30 000 euros. Cette parcelle est destinée à la création d'un lotissement privé de 4 lots.

Cependant, ce lotissement sera finalement commercialisé par la société TERRAEDIFI.

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :
* **de céder** ladite parcelle au bénéfice de la société TERRAEDIFI au prix de 30 000 euros,
* **de préciser** que les frais de géomètre et les frais de vente sont à la charge de TERRAEDIFI,
* **d'autoriser** Mme le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette opération.

Fait à Andouillé Neuville, le 18 février 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.